Fédération Française
de Sauvetage et de Secourisme

Fondée en 1899 par Raymond PITET
Reconnue d'utilité publique - S.A.G. 5062
Honorée du Haut Patronage de M. le Président de la République

FORMATION INITIALE

SSA 2027

Contacts :

FFSS 89
45 route de Tonnerre
89600 GERMIGNY

07.86.96.02.85

secourisme.moneteau@laposte.net

FORMATION INITIALE SSA

EXIGENCES PREALABLES A L'INSCRIPTION

- Attestation de réussite aux tests prérequis pour la formation SSA, établie par un MNS suivant modèle en pièce jointe.
- Il faut être âgé de 17 ans révolus au dernier jour de la formation.
- Autorisation parentale pour les candidats mineurs.
- Etre titulaire du PSE 2 (Premier Secours en Equipe de niveau 2) ou d'un titre équivalent, à jour de formation continue annuelle (2026/7).
- Certificat médical en cours de validité et délivré dans les conditions fixées par l'article A.322-10 du code du sport.
- Etre titulaire de la licence/assurance de la FFSS.
- Se munir de palmes.

Calendrier de la formation:

- ***Clôture des inscriptions : le 03 avril 2027 pour 18 candidats maximum.***

.

- Dates formation : du 12 au 17/04/2027
  Programme => Voir sur site : [association-ffss-moneteau.org]
  conforme à l'arrêté "consolidé" du 15 juin 2024 relatif à la filière aquatique de la S.C.

Prix :
Formation initiale SSA : 350.00 € (+ 16.00 € si besoin licence FFSS).

Lieu de la formation :
Stade Nautique d'Auxerre

Contact : référent pédagogique FFSS89 : Dominique BESSET
Mail. : secourisme.moneteau@laposte.net Tél. : 07 86 96 02 85

Fiche n°1 :

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA FORMATION INITIALE SURVEILLANCE SAUVETAGE AQUATIQUE 2027

Dates de la formation :

12 au 17/04/2027 au Stade Nautique d'Auxerre

A retourner complet à : FFSS 89
Dominique BESSET
45, route de Tonnerre
89600 GERMIGNY

Date limite de dépôt du dossier : le 03 avril 2027

Je soussigné(e),

NOM : …….. Prénom : …….

Date et lieu de naissance : …… à ……..

TEL. : …… Adresse mail : ……..…… @ ……

Adresse postale : ……..

…… ……

- sollicite mon inscription à la formation initiale SSA qui se déroulera du 12/04 au 17/04/2027 au Stade Nautique à AUXERRE (89000).
- m'engage à respecter les règlements particuliers (formation et piscine) joints.
- Je joins toutes les fiches (voir Annexe 1) correspondantes, ainsi que
  l'attestation de réussite au « test prérequis» pour SSA
  l'attestation « PSE2 » à jour (dernière FC)
  Le certificat médical conforme code du sport.

Fait à : …….. le : …….

Signature :

Reçu complet le : ……. Visa référent pédagogique FFSS89 :

Fiche n°2 :

Autorisation parentale

Je soussigné(e), Madame / Monsieur*

NOM : …….. Prénom : …….

Demeurant : ……..

et agissant en qualité de mère / père / responsable(s) légal(aux)*,

autorise *Prénom* : *Nom* :

demeurant à la même adresse / adresse suivante* :

……

à participer

- à la formation initiale 2027 « Surveillance-Sauvetage Aquatique » qui se déroulera du 12/04 au 17/04/2027 au Stade Nautique d'Auxerre ;

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait à : …….. le : …….

Signature :

(*) rayer les mentions inutiles

Fiche n°3 :

Fiche de renseignements administratifs.

Nom : ***Prénom :*** *(à l'identique licence)*

Sexe : ***F*** ☐ ***/ H*** ☐

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro de Sécurité Sociale :

Adresse :

Joindre une photo

Numéro de téléphone :

Adresse de courriel : **@**

Numéro, date et lieu d'obtention du PSE 2 ou du titre équivalent :

Année dernière formation continue PSE2 :

Organisme ou association ayant préparé le candidat au PSE2:

N° licence FFSS :

Observations :

Date : ***Signature du candidat :***

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE
SANS PRENDRE EN COMPTE L'INSCRIPTION

Annexe 1 :

RECAPITULATIF / ETAT DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR DOSSIER DE CANDIDATURE A LA FORMATION
S.S.A.

☐ demande d'inscription formation (fiche n°1),

☐ pour les mineurs, autorisation parentale (fiche n°2) ;

☐ copie recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ;

☐ attestation de réussite au test prérequis pour la formation SSA conforme annexe 2;

☐ copie du certificat de compétences de secouriste « PSE 2 » du candidat ou un titre équivalent ;

☐ copie de l'attestation de la formation continue annelle (2026 ou 2027) de secouriste si besoin;

☐ un certificat médical (conforme code du sport)

☐ une fiche de renseignements administratifs (fiche n°4) ;

☐ copie licence / assurance FFSS de l'année (sinon voir ci-dessous) ;

☐ paiement par chèque d'un montant de 350,00 €uros pour la formation initiale, à l'ordre de FFSS 89 (+ 16,00 €uros pour licence FFSS si besoin).

☐ Reçus de paiement renseignés (voir ci après).

Annexe 2 :

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE RÉUSSITE AUX TESTS PRÉREQUIS

POUR LA FORMATION INITIALE « SURVEILLANCE SAUVETAGE AQUATIQUE »

La présente attestation est établie par :

Nom et prénom du MNS : .....

N° carte professionnelle : .....

Le maître-nageur sauveteur mentionné ci-dessus certifie sur son honneur avoir évalué le candidat :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Lieu de naissance : ..... (.....)

et que ce dernier a complété le parcours suivant :

- **Etape 1 :** plongeon du bord du bassin suivi de 15 mètres d'apnée minimum, en immersion complète. La distance d'apnée comprend la distance réalisée suite au plongeon. Cette distance est arrêtée à la reprise d'air du candidat et si besoin, doit être suivie d'une nage libre pour atteindre la distance de 25 mètres.

- **Etape 2 :** 50 mètres de nage crawl en surface.

- **Etape 3 :** 25 mètres en nage dorsale. Pour ce temps, les deux mains du candidat doivent être strictement hors de l'eau (poignets au-dessus de la surface de l'eau).

Le candidat a réalisé un temps total de : .....min ..... sec (*cf.* conditions d'évaluation au verso).

La présente attestation, valable un an à compter de ce jour, est remise en main propre à l'intéressé.

Fait à .....
Le ..... / ..... / .....
Signature du MNS et le cas échéant, identification de l'établissement employeur du MNS.

Toute fausse déclaration entrainera systématiquement des poursuites judiciaires par les autorités administratives.
La présente attestation ne peut être modifiée et doit rester conforme à la circulaire relative aux modalités d'évaluation et de certification pour la formation initiale de surveillant sauveteur aquatique.
Page 1/2

Annexe 2 (suite) :

Conditions d'évaluation

1 – Test de prérequis en natation des candidats pour la formation initiale de « surveillance sauvetage aquatique »

Ce test est encadré et validé par un maître-nageur sauveteur (MNS), titulaire de sa carte professionnelle et à jour de ses obligations de formation continue.

2 - Modalités de mise en œuvre du test prérequis.

Le test prérequis, obligatoirement réalisé en piscine de 25 mètres ou 50 mètres, doit être réalisé par le candidat en 2 minutes et 45 secondes maximum. Ce parcours continu est constitué de plusieurs étapes réalisées dans l'ordre :
- Etape 1: plongeon du bord du bassin suivi de 15 mètres d'apnée minimum, en immersion complète. La distance d'apnée comprend la distance réalisée suite au plongeon. Cette distance est arrêtée à la reprise d'air du candidat et si besoin, doit être suivie d'une nage libre pour atteindre la distance de 25 mètres.
- Etape 2 : 50 mètres de nage crawl en surface.
- Etape 3: 25 mètres en nage dorsale. Pour ce temps, les deux mains du candidat doivent être strictement hors de l'eau (poignets au-dessus de la surface de l'eau).

Le candidat réalise ces épreuves en maillot de bain, équipé d'un bonnet de bain le cas échéant, sans aucun autre accessoire. Les seuls appuis autorisés sont ceux nécessaires lors des demi-tours.

Le MNS, en charge de l'encadrement de ce test, chronomètre le candidat et lui donne le départ. Le chronomètre est arrêté lorsque le candidat touche un bord du bassin à la fin de la phase de nage dorsale. La qualité de la technique de natation n'est pas évaluée.

Le MNS est autorisé à indiquer au candidat lorsque celui-ci a atteint les distances minimales exigées pour chaque phase (à la voix ou par le biais de repères visuelles préalablement placés au bord et/ou au fond du bassin).

3 - Délivrance de l'attestation

Sans préjudice de toute transaction financière convenue entre le candidat et le MNS ou son établissement d'emploi :
- le MNS délivre l'attestation, dont le modèle figure en annexe 2, aux seuls candidats ayant réalisé l'ensemble du parcours en un maximum de 2 minutes et 45 secondes, et suivant les exigences indiquées ci-dessus ;
- le MNS ne délivre aucun document aux candidats dépassant ce temps, n'ayant pas respecté une des conditions de l'épreuve (poignets au-dessus de la surface de l'eau, distances minimales, etc.) ou dont l'épreuve a été interrompue par le MNS pour des raisons de sécurité du candidat.

Le MNS signe l'attestation. L'attestation est valable un an à compter de la date du test. En cas de perte ou de destruction de l'attestation, un duplicata précisant la date de réalisation du test peut être délivré par le MNS ou l'établissement ayant organisé le test dès lors qu'il dispose des éléments permettant d'attester de la réussite du candidat.

FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET SECOURISME
(RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE)

COMITE DEPARTEMENTAL FFSS-89

Siège social : Mairie – 89470 MONETEAU

Association Agréée de Sécurité Civile

RECU de paiement

(fait en 2 exemplaires)
Exemplaire à remettre au candidat

NOM : ……..

Adresse : …….

……..…. ……..

Désignation : Formation initiale SSA

Date : …….. Lieu : …….

Nom candidat: ……

1 personne : 1 x forfait 350,00 €	= 350,00 € *
licence FFSS : 1 x forfait 16.00€	= 16, 00 € *

Total :	**= 350.00 € ***
	= **366.00 € ***

(*) rayer les mentions inutiles

réglé par ☐ chèque

réglé en ☐ espèce

Po/Le Président

Nom personne délégataire :

FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET SECOURISME
(RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE)

Association Agréée de Sécurité Civile

COMITE DEPARTEMENTAL FFSS-89

Siège social : Mairie – 89470 MONETEAU

RECU de paiement

(fait en 2 exemplaires)
Exemplaire « Comité départemental FFSS89 »

NOM : ……..

Adresse : …….

……..…. ……..

Désignation : Formation initiale SSA

Date : …….. Lieu : …….

Nom candidat: …….

1 personne : 1 x forfait 350,00 €	= 350,00 € *
licence FFSS : 1 x forfait 16.00€	= 16, 00 € *

Total :	**= 350.00 € ***
	= **366.00 € ***

(*) rayer les mentions inutiles

réglé par ☐ chèque

réglé en ☐ espèce

Po/Le Président

Nom personne délégataire :